USBA12 - Anglais 4

Mis à jour le 26-03-2024

Code : USBA12

Unité spécifique de type cours

3 crédits

Responsabilité nationale :
EPN01 - Bâtiment et énergie / Jean-Sébastien VILLEFORT

Présentation

Objectifs pédagogiques

Public concerné : Ingénieur BTP en apprentissage (Tronc commun)

Semestre universitaire : 8

L'Unité d'Enseignement (UE) vise à permettre aux étudiants d'atteindre un niveau intermédiaire avancé en anglais, correspondant au niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Les objectifs principaux sont les suivants :

- Renforcer et approfondir les compétences linguistiques des étudiants en anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit.
- Leur permettre de communiquer de manière autonome et efficace dans des situations professionnelles variées et complexes.
- Les préparer à interagir en anglais dans le contexte professionnel du génie civil, en développant leur capacité à comprendre et à produire des documents techniques et professionnels, ainsi qu'à participer à des réunions et à des négociations.

Programme

Contenu

Compréhension orale et écrite :

- écoute et lecture de documents authentiques de différents genres (articles spécialisés, conférences, présentations, etc.) ;
- compréhension approfondie des idées principales, des détails complexes et des nuances de sens.

Expression orale et écrite :

- pratique intensive de la communication orale à travers des débats, des présentations approfondies et des discussions sur des sujets professionnels ;
- rédaction de rapports techniques, de synthèses et de documents professionnels complexes.

Grammaire et vocabulaire :

- consolidation et approfondissement des structures grammaticales avancées et du vocabulaire spécialisé dans le domaine du génie civil et de la construction ;
- enrichissement du lexique professionnel et pratique de l'expression idiomatique.

Modalités de validation

- Contrôle continu
- Projet(s)
- Mémoire
- Examen final

Description des modalités de validation

Première session : Contrôle continu, rendu de projet, soutenance orale, examen selon le choix de l'équipe pédagogique après validation par le responsable national de l'US.

Seconde session : selon règlement spécifique de la formation en alternance.